



Arcachon, le 25 octobre 2017

Monsieur Jacques WITKOVSKI
Directeur général
DGCSGC
Place Beauvau
75800 PARIS cedex 8

Réf. : PB/FM/17-076

Objet : tableaux d'avancement et CAP complémentaire officiers 2017

Monsieur le Directeur Général,

Dès novembre 2016 et la séance de la commission administrative paritaire (CAP) des officiers de sapeurs-pompiers, le 28 novembre 2016, nous vous alertions sur la situation de plusieurs départements dont les services d'incendie n'avaient pas envoyé leurs tableaux d'avancement dans les délais, notamment l'île de la Réunion. D'autres avaient préféré, à l'instar des années précédentes, attendre la CAP complémentaire de juin 2018 pour présenter leurs tableaux.

Or, en juin 2018, vous avez signifié votre refus d'une réunion complémentaire en raison des nouvelles dispositions du décret n° 2016-2008 du 30 décembre 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des capitaines, commandants et lieutenants-colonels de sapeurs-pompiers professionnels.

Face à la pression des organisations syndicales représentatives et des directeurs de SDIS, vous avez bien voulu organiser une CAP complémentaire au titre de 2017, ce dont nous vous remercions, mais en indiquant que les nouvelles dispositions devaient s'appliquer.

Mais là encore, vos services pénalisent la carrière des officiers, notamment les capitaines aspirant au grade de commandant, puisque vous n'organisez aucun examen de commandant permettant une nomination en 2018. En effet, les seules perspectives offertes sont celles d'un examen en 2018 avec nomination en 2019. Ainsi, un capitaine qui aurait pu figurer au tableau d'avancement de 2017 et que son SDIS n'a pu proposer, quelle qu'en soit la raison, ne pourra être nommé qu'en 2019. Nombre d'officiers voient ainsi leur carrière stoppée pour deux ans.

Aussi, nous vous demandons expressément que les tableaux d'avancement complémentaires de 2017, qui seront présentés le 5 décembre 2017, intègrent tous les officiers répondant aux critères antérieurs au décret cité supra, ceci afin de rétablir une équité dans les nominations au titre de l'année 2017.

Les SDIS et les officiers attendent un signal fort de votre part, leurs engagements respectifs ne méritent pas d'être déçus.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour évoquer cette délicate question lors d'une prochaine rencontre, notamment la réunion de la pré CAP, et vous prions de recevoir, Monsieur le Directeur Général, nos très respectueuses salutations.

Vous remerciant par avance du traitement de ma demande, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Patrice BEUNARD,
Président
SNSPP-PATS

